

Extrait des délibérations du Conseil Municipal de DRUELLE BALSAC

Séance du 06 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le six février à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de DRUELLE BALSAC s'est réuni à la mairie, 2 rue du Stade, sous la présidence de Patrick GAYRARD, maire.

| | |
|---------------------------------------|-----------------|
| Date de la convocation : | 29 janvier 2025 |
| Membres en exercice : | 26 |
| Présents : | 19 |
| Qui ont pris part à la délibération : | 23 |

Etaient présents : Patricia BARTOLOZZI, Sébastien BOYER-MADRIERES Carine CAYSSIALS, Emilie CHABRIER, Laurent COT, Anne FALGUEYRETTES Mathieu FLOTTES, Serge FRAYSSINET, Anne-Marie GARRIGUES, Patrick GAYRARD, Isabelle JOFFRE, Frédéric LATIEULE, Bernard LESCURE ROUS, Jean-Paul REMISE, Elodie RIVIERE, Aurélie SOUFLI, Philippe TABARDEL, Bruno TEYSSÉDRE, Marlène URSULE.

Absents et excusés : Mathilde ANDRE, Michel ALBESPY (pouvoir à Serge FRAYSSINET), Laëtitia CAYREL, Marie-Claude FOURNIER (pouvoir à Frédéric LATIEULE), Damien MENEL (pouvoir à Carine CAYSSIALS), Christian PEREZ (pouvoir à Anne-Marie GARRIGUES), Guillaume SOULIE (pouvoir à Philippe TABARDEL).

Secrétaire de séance :

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Philippe TABARDEL a été désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance du conseil municipal ouverte à 20 heures 30.

02 – ATTRIBUTION DE SUBVENTION 2025 AU RPE « Rêve avec Moi » Sébazac- Le Monastère-Ste Radegonde -Druelle Balsac

Isabelle JOFFRE ne prend pas part au vote de la présente délibération

Le Maire rappelle au conseil municipal que le Relais Petite Enfance « Rêve avec Moi » est un relais itinérant et intercommunal qui résulte d'une volonté de délocalisation. En effet, il est implanté sur quatre communes de la communauté d'agglomération du Rodez agglomération : à savoir Druelle Balsac, Le Monastère, Sainte Radegonde et Sébazac-Concourès.

Le relais est géré par un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU), créé en août 2003. Son siège social est situé à la mairie de Sébazac-Concourès. Le relais est un lieu-ressources au service :

- des familles pour les aider à trouver une solution de garde, réaliser les démarches administratives (rédiger un contrat de travail ...), halte jeux ...
- des assistantes maternelles : aide à l'exercice de leurs missions etc..

La participation des communes est établie annuellement conformément aux statuts et après délibération du comité syndical pour 2025 elle s'élève comme suit :

- pour le Relais Petite Enfance (RPE) à **7 500€** (sept mille cinq cents euros).
- pour la convention territoriale globale (CTG) à **3 750€** (trois mille sept cent cinquante euros)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- donne un avis favorable au versement de **11 250€** au SIVU Rêve avec Moi.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits,
Et ont signé les membres présents

Le secrétaire de séance,
Signé, Philippe TABARDEL
Dématérialisé

Le Maire,
Signé, Patrick GAYRARD
Dématérialisé

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le
Publiée et mis en ligne le

Délais et voies de recours Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal administratif peut également être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>